



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉNONCIATION ET SANCTION DES ACTES DE CORRUPTION ET DE RANÇONNEMENT À L'EMPLOI

Cotonou, le 10 septembre 2026 - Le Ministre en charge du Budget et de la Fonction publique porte à la connaissance de l'opinion publique que, faisant suite à des dénonciations relatives à des faits présumés de rançonnement, de corruption et de défalcons abusives sur les salaires au sein d'une société d'exploitation aurifère implantée dans le département de l'Atacora, une enquête a été diligentée par les services compétents afin d'en vérifier la réalité et d'en déterminer les responsabilités.

Les investigations conduites ont permis de mettre en évidence des pratiques présumées de rançonnement de demandeurs d'emploi, notamment à travers l'exigence de sommes d'argent en contrepartie de l'obtention d'un emploi. Dans le cadre de la procédure engagée, un individu présumé impliqué dans ces faits a été interpellé et devra répondre de ses actes devant les autorités judiciaires compétentes.

Le Ministre condamne avec la plus grande fermeté toute pratique visant à monnayer l'accès à l'emploi, à extorquer des sommes d'argent aux travailleurs ou aux demandeurs d'emploi, ou à opérer des retenues illégales sur les salaires.

Il rappelle que le rançonnement, la corruption, la vente de postes et toute retenue ou défalcons illégale sur les salaires sont proscrits par les lois et règlements en vigueur. Il réaffirme également que l'accès à l'emploi doit être transparent et fondé sur le mérite. Aucune somme d'argent ne peut être exigée d'un demandeur d'emploi en contrepartie d'un recrutement.

Le Ministre invite les travailleurs, les demandeurs d'emploi et toute personne disposant d'informations relatives à de tels agissements à les porter à la connaissance des autorités compétentes, sans délai et sans crainte, à travers les canaux ci-après :

1. Les Directions départementales du Travail et de la Fonction publique ;
2. Le dispositif national de plaintes et de dénonciations, notamment le numéro vert 155 et la plateforme **denonciation.bj**.

Le Ministre en charge du Budget et de la Fonction publique réaffirme la détermination du Gouvernement à assainir le monde du travail, à lutter contre toutes les formes de corruption, de rançonnement et à garantir le respect des droits des travailleurs ainsi que des demandeurs d'emploi.

CONTACT PRESSE :

Ambroise AHOKOU : +229 01 97 74 08 40 | Courriel : aahokou@gouv.bj
Serge NONVIGNON : +229 01 97 44 94 19 | Courriel : snonvignon@presidence.bj